



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1913 00 137 H
BEYSSENAC

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET
DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Arrêté

portant inscription à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titre II, chapitre 2,

Vu le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 modifié pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 modifié relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

Vu l'avis émis par la commission départementale des objets mobiliers lors de sa réunion du 2 décembre 2010,

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente au point de vue de l'histoire de l'art un intérêt public,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

Arrête

Article 1 : Est inscrite à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques, une statue de Vierge à l'Enfant, en biscuit (porcelaine dure), moulé, tirage de 1876-1877 effectué par la Manufacture de Sèvres, d'après une œuvre de Louis-Simon Boizot (1743-1809), estampille S.53, dont le pied en sous-face porte l'inscription « *Don de M. Brunet de Pompadour ministre des Cultes et des Beaux-Arts. M. Magnaval étant curé 28 septembre 1877* », propriété de la commune de Beyssenac, conservée dans le chœur de l'église de Beyssenac.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet de Brive sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au maire de la commune propriétaire et au clergé affectataire qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Tulle, le 10 FEV. 2011

Le préfet de la Corrèze,

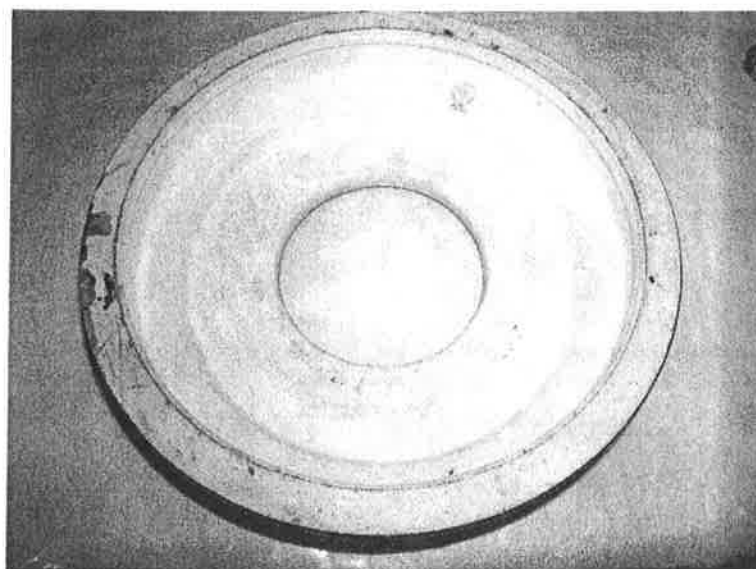
Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général,

Eric Cluzeau

Arrêté portant inscription parmi les objets mobiliers protégés MH
Statue de Vierge à l'Enfant – commune de Beyssenac

Iconographie et description : La Vierge est assise tenant Jésus, enfant, debout, reposant sur une sorte de rocher ou de nuage. Marie foule à ses pieds le serpent, symbole du péché originel, que Jésus, son fils, vaincra.



Réf

Commune Beyssenac Département Corrèze
Canton Lieu-dit
Edifice Eglise
Adresse
Emplacement dans l'édifice Choeur **Déplacé à** le

Dénomination statue

Titre ou appellation Vierge à l'Enfant

Grande catégorie technique sculpture

Matériaux et techniques Biscuit porcelaine dure: moulé

Dimensions (cm) H : L : l : Pr : diam :

Etat de conservation bon

Marques : Sèvres ; **Inscriptions** : Don de M. Brunet de Pompadour ministre des cultes et des Beaux Arts. M. Magnaval étant curé 28 septembre 1877 ; **Estampille** : S.53

Iconographie et description

la Vierge est assise tenant Jésus, enfant, debout reposant sur une sorte de rocher ou de nuages. Marie foule à ses pieds le serpent, symbole du péché originel, que Jésus, son fils, vaincra.

Statut de propriété **Public** X

Propriétaire commune

Inscrit par arrêté du

Classé par arrêté du

Auteurs ou atelier Louis-Simon Boizot (1743-1809) ; manufacture de Sèvres

Datation tirage de 1876-1877.

Reférences photos **CAOA19 MV**

Expositions

Bibliographie

Nom du rédacteur Michelle Vallière **Date** Novembre 2010

Restaurations effectuées Nettoyage en 2010 par l'Atelier d'ornements (24)

Récolement

Commentaires. C'est Joseph Brunet, qui fut sénateur de la Corrèze, conseiller général du canton de Lubersac qui fit don à chaque commune de son canton du même groupe en porcelaine de Sèvres (biscuit) en 1877: il en subsiste à Saint Julien le Vendômois, Saint Sornin Lavolps, etc... Dans sa brève fonction de ministre des Cultes et des Beaux Arts du 17 mai au 22 novembre 1877, il n'oublia pas les communes et paroisses de son canton. Les inventaires de 1905 de ces communes font aussi mention de croix en bois noir et Christ en porcelaine de Sèvres don de M. Brunet : malheureusement nous n'avons pas retrouvé ces croix.

En 1875 la manufacture de Sèvres est déplacée dans des bâtiments spécialement conçus pour l'abriter ainsi que le musée et en 1877 six nouveaux fours à bois sont construits (ils sont aujourd'hui

classés au titre des Monuments historiques) : l'intérêt de Joseph Brunet pour cette manufacture de porcelaine était tout à fait compréhensible par le fait que la matière première, le kaolin, nécessaire à la fabrication de la pâte provenait principalement de Saint Yriex la Perche (87) chef lieu de canton de Haute-Vienne attenant à son canton corrézien.

Le modèle est de Louis-Simon Boizot (1743-1809), élève de Michel-Ange Slodtz. Il est nommé Artiste en chef chargé de la sculpture à la Manufacture de Sèvres en 1773 pour laquelle il crée de nombreux sujets. La première vente d'une pièce identique daterait de 1784. Les marques sous le socle précisent que le socle fut fabriqué en 1853 et doré en 1876.